

PHILIPPE GEORGE

---

A Stavelot-Malmedy  
entre 1080 et 1130

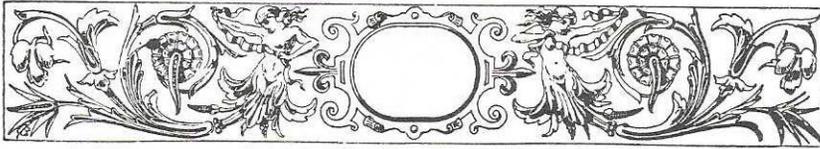
Cinquante ans de vie monastique revisités



SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

---

MMI



A STAVELOT-MALMEDY  
ENTRE 1080 ET 1130  
Cinquante ans de vie  
monastique revisités



EN 1878, la Société des Bibliophiles liégeois éditait, par les soins de Joseph Alexandre, l'*Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy* de François-Augustin Villers. En 1935, le bibliophile liégeois Adolphe Delvaux de Fenffe publiait un ouvrage consacré aux *Abbés et princes-abbés des abbayes de Stavelot et de Malmedy du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*. La perspective historique d'une *Series abbatum Stabulo-Malmondariensis*, c'est-à-dire d'une liste ou généalogie abbatiale est intéressante à considérer<sup>1</sup>, tout comme, par exemple, à Liège pour les évêques<sup>2</sup>. Or

<sup>1</sup> DUBOIS (J.), *Les listes épiscopales, témoins de l'organisation ecclésiastique et de la transmission des traditions*, dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. LXII, 1976, p. 9-23.

<sup>2</sup> Les généalogies épiscopales reposent sur une filiation spirituelle et intellectuelle; elles correspondent, dans le domaine du mental, aux généalogies biologiques des princes laïcs. Cf. KUPPER (J.-L.), *Liège et l'Église Impériale XIe-XIIe siècles*, Paris, 1981 (BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE & LETTRES, Fasc. CCXXVIII); IDEM, *Les «Gesta Pontificum Leodicensis Aecclesiae» du chanoine Anselme*, dans *Problématique de l'Histoire liégeoise*, Liège, 1981, p. 29-41; *Leodium (Liège/Luik/Lüttich)*, dans *Series episcoporum Ecclesie catholicae occidentalis*. Series V, Germania, t. I, *Archiepiscopus Coloniensis*, 1982, p. 43-83, et *Liège. Autour de l'an mil, la naissance d'une principauté (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Liège, 2000.

la critique historique, en constante évolution, permet de reconsidérer le déroulement de certains abbatiats.

Fondation royale, l'abbaye de Stavelot-Malmedy est implantée, vers 650, dans une contrée sauvage et très peu colonisée. Porté par son élan religieux, saint Remacle, ce moine trop parfait, digne héritier des Colomban et des Benoît, est confronté au pouvoir politique<sup>3</sup>. Dès l'abord, les visées des puissants qui cherchent à tirer profit des nouveaux monastères sont claires. Le roi mérovingien Sigebert III et son maire du palais Grimoald ont les mêmes préoccupations : utiliser les établissements monastiques comme des points d'ancrage de leur influence ; dans cette confrontation, le carolingien Grimoald l'emportera, mais sa machine de guerre, jugulée par l'éclipse du pouvoir de son clan, ne pourra s'épanouir pleinement qu'après 680.

De cette «ère charismatique», où le balancement des pouvoirs religieux et politique n'est encore qu'un prélude à l'histoire de l'abbaye, la figure de saint Remacle sort indemne. Très rapidement, elle sera idéalisée par le biais d'un genre littéraire particulièrement porteur : l'hagiographie. La rédaction, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, de récits relatifs à la carrière du saint, à ses translations et à ses miracles, développe un culte multiforme, à Stavelot principalement, mais aussi dans tous les lieux qui dépendent de l'abbaye. Le culte du saint patron, chargé d'une très haute valeur symbolique et religieuse, sera désormais systématiquement exploité par les moines.

Poppon (1020-1048) jette les bases d'une politique abbatiale ambitieuse qui est poursuivie et amplifiée au siècle suivant par

<sup>3</sup> GEORGE (Ph.), *Saint Remacle, évangéliste en Ardenne (ca. 650). Mythe et réalité*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. XXXVIII, 1996, p. 47-70, et IDEM, *Autour de Stavelot-Malmedy (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle)*, dans les Actes du Colloque *L'évangélisation des régions entre Meuse et Moselle et la fondation de l'abbaye d'Echternach (V<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle)* (1998), dans *Publications de la section historique de l'Institut Grand-Ducal Luxembourgeois*, t. CXVII, 2000, p. 317-338.

Wibald (1130-1158)<sup>4</sup>. Stavelot-Malmedy est, politiquement parlant, une abbaye royale et impériale. Comme sa sœur aînée l'Église de Liège, elle est «membre de l'Empire». Poppon limite les droits de son avoué et affirme la primauté de Stavelot sur Malmedy. Lorsque la main énergique du réformateur bénédictin lotharingien s'immobilise, le péril, à nouveau, guette l'abbaye et la menace du schisme entre les deux monastères réapparaît.

A la crise du cénobitisme dont il parle dans ses lettres, Wibald a cherché des solutions. A Stavelot-Malmedy, il transpose dans un véritable État monastique les acquis des siècles, en y ajoutant des privilèges nouveaux qu'il obtient de son influence à la cour impériale. Wibald est le véritable créateur de la «principauté abbatiale» qui subsistera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Stavelot-Malmedy est une abbaye royale. Sa richesse, elle la tire des contacts privilégiés qu'eurent certains de ses abbés avec la monarchie. La formation d'une principauté abbatiale est impensable sans l'appui du souverain. Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, tout comme l'archevêque de Cologne ou l'évêque de Liège, l'abbé fera d'ailleurs partie de «l'ordre des princes d'Empire» (*Reichsfürstenstand*). Mais les atouts matériels importants dont dispose l'abbaye faussent peut-être notre appréciation de l'idéal monastique qui y fut cultivé. C'est oublier un peu vite la foi chrétienne intense qui sous-tend l'établissement et génère la trame de son histoire. Le témoignage des récits hagiographiques, joint au dossier archéologique, permet d'imaginer la dévotion à saint Remacle et aux reliques des saints. Elle trouve son expression la plus parfaite dans la grande abbatiale construite à Stavelot par Poppon. Remacle deviendra l'objet d'un culte essentiellement régional. Le fondateur de Stavelot, en effet, ne réussira pas à devenir un saint européen ou plutôt impérial. Comme saint Lambert

<sup>4</sup> GEORGE (Ph.), *Un réformateur lotharingien de choc : l'abbé Poppon de Stavelot (978-1048)*, dans *Revue Mabillon*, nv. sér. 10, t. LXXI, 1999, p. 89-111, et KUPPER (J.-L.) & GEORGE (Ph.), *Wibald de Stavelot*, dans *Liège. Autour de l'an mil*, op. cit., p. 62.

avait surpassé saint Servais dans le patronage du diocèse, saint Hubert surpassera saint Remacle comme protecteur de l'Ardenne. Sans doute la thaumaturgie spécialisée de l'évêque Hubert — la guérison de la rage et sa protection des chasseurs — dut-elle jouer un rôle non négligeable. Qui sait? Si un «Wibald», dont on connaît la dévotion pour Remacle, avait succédé à l'abbé Thierry en 1080 et profité, dans la foulée, de l'impact considérable des événements extraordinaires survenus à Liège en 1071, le saint fondateur stavelotain serait peut-être devenu aujourd'hui le vrai patron de l'Ardenne. Il y aura toujours des saints plus chanceux... et des moines plus malins que les autres!

Entre les personnages de grand format que sont Poppon et Wibald, la série des abbés n'offre pas le même panache. Poppon comme Wibald étaient liés à la cour impériale, ce qui explique les répercussions directes sur leur gouvernement à Stavelot-Malmedy, l'abbaye qu'ils privilégièrent le plus à travers leur carrière internationale. Quant à Thierry, successeur de Poppon, son abbatiat est émaillé par les événements les plus spectaculaires des rapports entre Stavelot et Malmedy, une vraie «guerre des reliques»<sup>5</sup>, dont les péripéties vont occuper tout son abbatiat. Lorsqu'il mourra le 1<sup>er</sup> novembre 1080, il aura sans doute le sentiment du devoir accompli dans des circonstances particulièrement périlleuses, comme l'exprime bien le texte de son épitaphe que l'on pouvait voir à l'entrée de l'ancien oratoire Saint-Martin, lieu primitif de sépulture de Remacle.

Enfin, comme toujours, notre information est tributaire des sources conservées. La crise économique que va connaître l'abbaye, à la fin du XI<sup>e</sup> et au début du XII<sup>e</sup> siècle, et la Querelle des Investitures (1075-1122) sont d'autres facteurs à prendre en considération. Peut-on pour autant dire que les abbés au pouvoir entre 1080 et 1130 furent des abbés «de transition», sans envergure?

<sup>5</sup> GEORGE (Ph.), *A Liège, le 9 mai 1071, le triomphe de saint Remacle*, dans *Liège. Autour de l'an mil*, op. cit., p. 80-92.

### I. Entre 1080 et 1130, des abbés sans envergure ?

#### Raoul

Raoul succéda à Thierry comme abbé. Une charte de 1082<sup>6</sup> est datée de la première année de son abbatiat<sup>7</sup>. Raoul s'y intitule abbé de Saint-Pierre et de Saint-Remacle aussi bien à Malmedy qu'à Stavelot<sup>8</sup>. Il apparaît dans divers actes qui s'échelonnent de 1082 à 1095<sup>9</sup>. Ces documents mettent en scène d'autres personnages. Des ecclésiastiques : Eminon, prévôt et coître de Stavelot<sup>10</sup>, Widéric, prévôt de Malmedy<sup>11</sup>, Drogon, doyen de Malmedy<sup>12</sup>, Goderan, doyen de Stavelot<sup>13</sup>; des laïques : Albert, comte de Namur et avoué de Stavelot<sup>14</sup>, Adélarde de Lizen, sous-avoué de Stavelot<sup>15</sup> et Thibaud, sous-avoué de Stavelot<sup>16</sup>, sans oublier plusieurs *villici*<sup>17</sup>.

Raoul enrichit l'abbaye de nouvelles acquisitions et fait consigner par écrit la propriété de plusieurs biens acquis sous l'abbatiat de Poppon. En 1085, pour couvrir les frais que lui occasionne le «service du roi»<sup>18</sup>, Raoul cède en engagère la cour de Sprimont<sup>19</sup>; il

<sup>6</sup> HR 116 : nous abrègerons sous cette forme HR suivie du numéro du document le *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, éd. HALKIN (J.) & ROLAND (C.-G.), t. I, Bruxelles, 1909 (CRH, Publications in-4°).

<sup>7</sup> *Stabulensem abbatiam regente Rodulfo, anno ordinationis ejus primo.*

<sup>8</sup> *Ego Rodulfus, abbas sancti Petri sanctique Remacli in Malmundario [...] in capitolio sancti Petri sanctique Remacli in Malmundario*, HR 128 (1092).

<sup>9</sup> Outre ceux déjà cités, HR 117 (1085), HR 118 (1087), HR 119 (1088), HR 120-121 (ca 1088), HR 126 (1089), HR 129 (1095).

<sup>10</sup> HR 118, 120, 121 et 129.

<sup>11</sup> HR 128.

<sup>12</sup> HR 128.

<sup>13</sup> HR 129.

<sup>14</sup> HR 120 et 129.

<sup>15</sup> HR 119 et 129. Lizen, Huy, Ouffet.

<sup>16</sup> HR 120.

<sup>17</sup> Ainsi Albéric, *villicus* de Stavelot (HR 117 et 119).

<sup>18</sup> Le *servitium regis* correspond à un ensemble d'obligations, d'ordre militaire, financier et logistique, que l'abbé, «membre de l'Empire», doit à son souverain. Bibliographie dans KUPPER (J.-L.), *L'Eglise impériale, op. cit.*, p. 473 sv.

<sup>19</sup> HR 117.

intervient aussi pour la collation de l'église du même village<sup>20</sup>. Confirmation des possessions et des immunités de l'abbaye est donnée, en 1089, par l'empereur Henri IV qui renouvelle en même temps le règlement d'avouerie<sup>21</sup>. La réaffirmation de la primauté stavelotaine et le rappel des événements du «schisme» dans deux diplômes de 1089 et de 1110<sup>22</sup> laissent supposer que la concorde entre les deux monastères était difficile. De toute cette lutte, Malmédy avait obtenu de l'abbé Thierry que ses moines puissent faire profession de foi sur place, une concession qui durera jusqu'à l'abbatiate de Wibald. La sécheresse des sources nous empêche d'en apprendre davantage sur les rapports entre les deux établissements à cette époque.

En 1095, Raoul fait savoir qu'un combat judiciaire, dans lequel son champion Gislebert fut vainqueur, mit fin aux longues et sanglantes contestations qui s'étaient élevées entre les sujets de son monastère à Fraipont, dépendance de Louveigné, et ceux de Saint-Adalbert d'Aix-la-Chapelle au ban d'Olne. C'est à saint Remacle qu'est attribuée la victoire<sup>23</sup>. Les avoués des deux parties, le comte de Namur Albert et le duc de Basse-Lotharingie Godefroid, avaient décidé d'un commun accord de recourir à cette procédure<sup>24</sup>. Le combat eut lieu en présence de l'abbé, des avoués, des arbitres et d'une foule considérable. Gislebert, vainqueur pour Stavelot, reçut, à titre héréditaire en récompense de son courage et de sa fidélité, une terre du domaine de Louveigné; une charte scellée du sceau de saint Remacle consigna ces droits<sup>25</sup>.

<sup>20</sup> Rappelé dans un acte de 1127 (HR 146).

<sup>21</sup> HR 126.

<sup>22</sup> HR 126 et 139.

<sup>23</sup> *noster homo propiciante Deo et sancto Remacle victor factus est.*

<sup>24</sup> HR 129. BAIX (Fr.), *Saint Remacle. Culte & reliques*, dans *Folklore Stavelot-Malmédy*, t. XIX, 1955, p. 20.

<sup>25</sup> *jussimus cartam fieri et sancti Remaculi sigillo signari.*

En 1088, le comte Albert III de Namur apparaît comme avoué de l'abbaye. Son second fils, Henri, fut pourvu du comté de Laroche qui désormais marcha de pair avec l'avouerie stavelotaine<sup>26</sup>. C'est le règlement d'avouerie institué par Poppon qui était toujours de mise. Les sous-avoués se montrèrent, à l'époque, assez turbulents à en juger par les conflits avec les moines<sup>27</sup>.

C'est de l'abbé Raoul que Thietmar II, abbé de Helmarshausen, obtint des reliques de saint Remacle, après avoir établi une confraternité entre les deux abbayes; la fête de saint Remacle fut dès lors introduite dans l'abbaye westphalienne<sup>28</sup>.

Avec raison, Sylvain Balau soupçonne le maintien à Stavelot d'une grande ferveur religieuse: il en veut pour indice le transfert par Ide, épouse du comte Conon de Montaigu, du choix de son lieu de sépulture de Saint-Hubert à Stavelot, sur les conseils de Bérenger, abbé de Saint-Laurent; c'est à l'abbaye de saint Remacle qu'elle fait des donations<sup>29</sup>. Cette faveur envers Stavelot de la part de Bérenger, partisan de la Réforme grégorienne dans ses aspects les plus intransigeants<sup>30</sup>, et les contacts de Raoul avec l'empereur Henri IV et l'évêque de

<sup>26</sup> HR 120, HR 119.

<sup>27</sup> HR 132, 137, 138 et 93 et commentaire par J.-P. CUNIBERT, dans son mémoire inédit de licence *L'abbaye de Stavelot-Malmedy au temps de l'Eglise impériale (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Université de Liège, 1977, p. 111-112. Sur Albert III de Namur (1063/1064-1102), bibliographie chez KUPPER (J.-L.), *Une «conventio» inédite entre l'évêque de Liège Théoduin et le comte Albert II de Namur (1056-1064)*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CXLV, 1979, p. 4.

<sup>28</sup> GEORGE (Ph.), *Les confraternités de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CLXI, 1995, p. 105-169, à l'article *Helmarshausen*.

<sup>29</sup> *La Chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*, c. 76, éd. HANQUET (K.), Bruxelles, 1906, p. 181.

<sup>30</sup> Cf. la bibliographie que nous avons donnée sur ce sujet dans notre article *Documents inédits sur le trésor des reliques des abbayes bénédictines de Saint-Laurent & de Saint-Jacques à Liège (XI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CLVIII, 1992, p. 14.

Liège Otbert, laissent supposer «une sorte de prudente neutralité»<sup>31</sup> dans la Querelle des Investitures dont les soubresauts atteignaient alors plusieurs monastères.

Le 4 septembre 1087, Henri de Verdun, évêque de Liège, vint consacrer l'autel Saint-Michel dans la tour<sup>32</sup>. Dix ans plus tard, la somptueuse Bible de Stavelot, achevée en 1097, enrichit la bibliothèque du monastère<sup>33</sup>.

L'année de la mort de Raoul est inconnue; le jour un 5 ou un 6 novembre<sup>34</sup>.

### Folmar

Folmar est signalé comme abbé dans les chartes de 1100 à 1105<sup>35</sup>. Il cumulait cet abbatiat avec celui de Saint-Maximin de Trèves<sup>36</sup>.

<sup>31</sup> BALAU (S.), *Raoul de Stavelot*, dans *Biographie Nationale*, t. XIX, 1907, col. 623. Dans le même ordre d'idées on relèvera dans un manuscrit de Malmédy de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle (Vat. lat. 8552, cf. STIENNON (J.), *Le scriptorium*, *op. cit. infra* note 37, p. 7-8) le curieux texte relatif au véritable culte des reliques de l'empereur Henri IV, mort excommunié en 1106, étudié par J.-L. KUPPER, *Dans quelle église de Liège le corps de l'empereur Henri IV fut-il déposé en 1106?*, dans *Bulletin de la Société royale le Vieux-Liège*, t. XIII, 1994, p. 144-150.

<sup>32</sup> GEORGE (Ph.), *Les reliques de Stavelot-Malmédy. Nouveaux documents*, Malmédy, 1989, p. 88-89.

<sup>33</sup> Cf. *infra*.

<sup>34</sup> Obituaire de Londres, cf. BERLIÈRE (U.), *Abbaye de Stavelot-Malmédy*, dans *Monasticon belge*, t. II, *Province de Liège*, Maredsous, 1928, p. 80-81 et BALAU, *op. cit.*, col. 623-624.

<sup>35</sup> HR 130 (1100), HR 132 (1102), HR 133 (1103), HR 134 (1104), HR 135 (1104), HR 136 (1105), HR 137 (1105). Sur la date de sa mort, BERLIÈRE, *op. cit.*, p. 81.

<sup>36</sup> Folmar, deuxième abbé du nom à Saint-Maximin, mentionné en 1101 comme tel dans un diplôme de Henri IV. A la mort de Folmar, plus jamais Saint-Maximin ne sera à Stavelot-Malmédy. Cf. WISPLINGHOFF (E.), *Untersuchungen zur frühen Geschichte der Abtei S. Maximin bei Trier von den Anfängen bis etwa 1150*, Mayence, 1970, p. 56-57 et KÖLZER (Th.), *Studien zu den Urkundenfälschungen des Klosters St. Maximin von Trier (10.-12. Jahrhundert)*, Sigmaringen, 1989, p. 269; sur la date de sa mort (année inconnue), BERLIÈRE (U.), *op. cit.*.

Dans une notice-enquête datée du 28 août [1098] sur l'administration des biens de la communauté, il se qualifie de *procurator* des deux monastères, ce qui fait supposer à Jacques Stiennon<sup>37</sup> qu'il est alors élu attendant sa consécration. Dans ce document, il fait appel au *consilium fidelium* pour prendre ses décisions. Ce recours au conseil est attesté depuis Raoul<sup>38</sup> et l'assemblée des vassaux semble fonctionner plus régulièrement<sup>39</sup>. Cette sorte de *curia* seigneuriale atteste le développement de la vassalité dont l'hérédité des charges se profile déjà à l'horizon; elle se compose des nobles, avoués, sous-avoués, seigneurs locaux, vassaux et des membres de la *familia* monastique<sup>40</sup>. Le poids des laïques dans la vie de l'abbaye avait déjà été constaté lors de la prise de fonction de Poppon. En 1065, en plein schisme entre les deux monastères, l'archevêque Annon, en convoquant quatre moines à Cologne pour le choix d'un abbé, avait également invité les *ministeriales*, ce qui prouve qu'il fallait compter avec eux, sans doute à cause de leurs attributions militaires, comme c'était le cas à Logne<sup>41</sup>.

<sup>37</sup> Cf. STIENNON (J.), *Le scriptorium et le domaine de l'abbaye de Malmedy du X<sup>e</sup> au début du XIII<sup>e</sup> siècle d'après les manuscrits de la Bibliothèque Vaticane*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. XXVI, 1950, p. 21-24.

<sup>38</sup> HR 120, 129.

<sup>39</sup> On mettra ce « conseil féodal » en parallèle avec le rôle exercé par le chapitre dans le gouvernement des abbayes. Cf. les exemples donnés par Dom J. DUBOIS, *Le rôle du chapitre dans le gouvernement du monastère*, dans *Sous la Règle de saint Benoît*, Paris, 1980, p. 21-37. Pour Malmedy, on trouve des mentions tout aussi explicites: *in Malmundario assidente fratrum et astipulante collegio* (HR 134), *in capitolio sancti Petri sanctique Remacli in Malmundario* (HR 128); à Stavelot: *Actum est in capitulo Stabulaus* (HR 145, 161 et 181).

<sup>40</sup> Différents termes sont utilisés; leur étude et leur relevé a été fait par CUNIBERT, *op. cit.*, p. 118 sv., en complément à l'étude de GANSHOF (Fr. -L.), *Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1926: *ministeriales* (HR 165, 284), *homines ecclesiae* (HR 119, 132, 1351, 136), ou *filiï ecclesiae* (HR 131, 137, 165).

<sup>41</sup> Cf. *infra*. La famille de Bra fait partie de ces agents domaniaux (HR 114 et 133).

Alors que Raoul avait inspecté les biens de Stavelot<sup>42</sup>, Folmar inspecte ceux de Malmedy<sup>43</sup>. Il constate de graves négligences dans la gestion de la subsistance des pauvres: le quart de la dîme de l'église d'Amblève (Amel) est donné en bénéfice, des revenus ont été gaspillés, l'aumônerie ne dispose plus que de deux moulins à Baasem près de Prüm... L'abbé redistribue les revenus. Il ordonne au début du mois de septembre une sonnerie de cloches, une messe et des vigiles, une distribution de deux sous aux moines et de deux muids pour les pains des pauvres. Comme pour Raoul, l'union de Stavelot et de Malmedy semble bien affirmée sous la houlette de Folmar, si l'on en juge par le soin que met l'abbé dans la rédaction de sa charte à propos de Sclessin, possession de Malmedy, où il s'intitule abbé de Saint-Pierre et de Saint-Remacle<sup>44</sup>. Outre les personnages rencontrés sous l'abbatiat de Raoul<sup>45</sup>, on découvre en plus le coître Anselme<sup>46</sup>, — il procède à l'investiture d'un bien du monastère devant l'autel de saint Remacle —, et l'avoué Henri, comte de Laroche<sup>47</sup>. Les témoins de la charte de 1105 donnent un aperçu complet des fonctions exercées par les moines au sein du chapitre de Stavelot: Goderan, doyen, Hubert, sous-doyen, Poppon, prévôt, Erlebold, cellérier, Arnoul chantre et Helbold, sous-chantre<sup>48</sup>.

Signalons encore plusieurs faits de cet abbatiat: d'abord une *conversio ad succurendum*<sup>49</sup>, ensuite le départ d'un homme libre pour

<sup>42</sup> HR 121.

<sup>43</sup> VAN REY (M.), *Der deutsche Fernbesitz der Klöster und Stifte der alten Diözese Lüttich*, dans *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, t. CLXXXVII, 1984, p. 38 sv..

<sup>44</sup> HR 134.

<sup>45</sup> L'avoué Adélarde de Lizen, HR 131 et 137; le sous-avoué Thibaud, HR 132, 135-137; l'avoué Albert, comte de Namur, HR 137.

<sup>46</sup> HR 130, cf. *infra*.

<sup>47</sup> HR 132, 135 et 136.

<sup>48</sup> HR 137.

<sup>49</sup> HR 131.

la Hongrie, qui remet l'église de Bra au monastère<sup>50</sup>, et enfin la récupération de Germigny avec un serment sur le corps de saint Remacle, et une extraordinaire formule d'excommunication et d'anathème menaçant les contrevenants<sup>51</sup>.

La *Vita Popponis* mentionnait deux cas de *vestitio ad succurendum*<sup>52</sup>, c'est-à-dire l'abandon du siècle pour revêtir l'habit monastique à l'approche de la mort<sup>53</sup>: le chevalier Etienne et le chapelain Odulfe<sup>54</sup>. Nouveau cas ici vers 1100, avec Wideric de Paire; il donne son alleu *sub testimonio sanctoque Remaclo pro salute anime sue et loco sepulture*. Son fils Hériman sera lui aussi enseveli à l'abbaye. La conversion d'un noble à la vie monastique a des répercussions inévitables sur sa famille et son entourage. Une conversion peut aussi en déclencher d'autres. Des considérations diverses peuvent intervenir: sécurité matérielle pendant la vie, commémoration après la mort... Accueilli au sein de la communauté monastique, le noble pourra être chargé de la gestion d'un domaine qu'il connaît bien<sup>55</sup>. Une

<sup>50</sup> *in Hungariam ire disponens*, HR 133 (1103); HR 143 (1124) en reparle. C'est par le second document que l'on apprend que l'église de Bra était un fief de garde du château de Logne; Anselme y avait comme temps de service le mois de janvier en entier avec douze hommes. Ernest, moine de Stavelot, envoyé en Hongrie, fit parvenir la nouvelle de la mort d'Anselme.

<sup>51</sup> HR 135.

<sup>52</sup> Sur la *vestitio*, DUBOIS (J.), *Les moines dans la société du Moyen Age*, dans *Histoire monastique en France au XI<sup>e</sup> siècle*, Londres, 1982, p. 29 sv. et complément bibliographique dans FALKENSTEIN (L.), *Die Kapellenstiftung zu Berensberg, die Pfarrei Laurensberg und die kirchliche Gebietsgliederung nördlich Aachens im Mittelalter*, dans *Kapelle und Kirche St.-Matthias zu Berensberg (1381-1890)*, t. I, Rolduc, 1991, p. 15 note 30.

<sup>53</sup> *extrema veniens, infirmi tactus, voluit seculo abrenuntiare et monachus fieri in monasterio Stabulaus* (HR 131).

<sup>54</sup> Respectivement aux c. 25 et c. 35. Pour toutes références, notre article sur Poppon, *op. cit.* note 4.

<sup>55</sup> «Au cours d'une série de conversions et de donations, une parenté noble se transforma en un groupe fonctionnel au service du monachisme réformateur sous la direction d'un abbé apparenté qui, parmi ces collaborateurs fidèles, jouait un rôle

donation importante demande souvent à être confirmée par les héritiers pour éviter toute difficulté; c'est la *laudatio parentum* bien connue<sup>56</sup>.

Les rapports avec la Hongrie ont été par ailleurs analysés<sup>57</sup>; quant à l'excommunication et l'anathème, rites particulièrement intéressants et qui nous font toucher du doigt la vie religieuse, nous leur avons déjà consacré une étude spécifique<sup>58</sup>.

### *Poppon II*

Poppon<sup>59</sup> apparaît la première fois comme abbé en 1107 et la dernière fois en 1118<sup>60</sup>.

Le dénombrement des redevances payées à l'abbé de Stavelot-Malmedy, rédigé vers 1130-1131, parle de lui en des termes désobligeants<sup>61</sup>; plusieurs documents ultérieurs attestent que l'abbé

pareil à celui d'un châtelain dans la vie séculière» (WOLLASCH (J.), *Parenté noble et monachisme réformateur. Observations sur les « conversions » à la vie monastique aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, dans *Revue Historique*, t. CCLXIV, 1977, p. 23).

<sup>56</sup> Cf. GILISSEN (J.), *Introduction historique au droit*, Bruxelles, 1979, p. 571 et 659.

<sup>57</sup> L'épisode n'est pas passé inaperçu à Félix Rousseau (*L'expansion wallonne et lorraine vers l'est aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, réimpr. dans ROUSSEAU (F.), *A travers l'histoire de Namur, du Namurois et de la Wallonie. Recueil d'articles*, Bruxelles, 1977, p. 114).

<sup>58</sup> *Maledictio adversus ecclesiae Dei persecutores. A propos d'un ouvrage récent*, dans *Revue belge de Philologie & d'Histoire*, t. LXXIII, 1995, p. 1011-1017.

<sup>59</sup> Poppon II, distingué de son illustre homonyme dès le XII<sup>e</sup> siècle: *abbas secundus Poppo*, HR 175 (ca. 1140)....

<sup>60</sup> HR 138 et HR 140. Il était également abbé de Prüm (*Series abbatum Prumensium*, éd. HOLDER-EGGER (O.), MGH, SS, t. XIII, 1881, p. 302). Mentionné aussi dans HR 139 (1110 Faux) et HR 141 (non daté mais sous son abbatiat).

<sup>61</sup> *ita ecclesias et possessiones [...] quid abbas Poppo loci nostri depopulator dederit ac vendiderit*, HR 153.

concéda des bénéfices dont Wibald devra par la suite régler la succession<sup>62</sup>; Wibald déplore d'ailleurs la mauvaise gestion de son prédécesseur, tout en organisant la célébration de son anniversaire<sup>63</sup>. L'abbé Poppon II avait affecté les revenus d'un nouveau moulin sur l'Amblève *pro remedio anime mee [...] memoriam mei [...] commendabilem reddere querens [...] ut semper pia mei apud illos sit recordatio*<sup>64</sup>. Son prédécesseur Folmar, en 1105, avait réglé une convention pour recommander sa mémoire *in vigiliis et orationibus, missis et psalmis*<sup>65</sup>. Le même abbé avait pris des dispositions à Malmedy: *Intrante missa pro anima mea et predecessorum et successorum et fratrum et benefactorum huius ecclesie et cunctorum fidelium defunctorum pulsantur campane, missa celebretur et vigilie et fratres habeant solatium II solidos et pauperes II panis modios ex supradicta decima*<sup>66</sup>. Il s'agit de commémorations collectives faites pour tous les frères et tous les bienfaiteurs. De même sont commémorés collectivement les frères défunts de certains établissements unis par confraternité.

<sup>62</sup> HR 155 (1131), HR 175 (ca 1140), HR 176 (ca 1140), HR 177 (1143) et HR 244 (1153). Poppon avait accordé à un certain Evrard des aides, des droits de gîte et de formariage très onéreux; en 1153, Wibald rétablit l'ancienne organisation: les *censuarii*, agréés par le coûtre, percevront les taxes; cf. YERNAUX (J.), *Histoire du comté de Logne*, Liège, 1937, p. 37-38. En 1140, Nicolas et Arnulf de Hotchamps, au ban de Louveigné, restituent des biens reçus en fief de Poppon (YERNAUX, *Logne, op. cit.*, p. 42).

<sup>63</sup> HR 289. *Quod vero omnibus evidens est, ecclesie et nobis inextricabilem cum dampno laborem reliquit [Poppo]*, HR 289. Il faut toutefois nuancer cette opinion; Poppon II ne fut pas le seul responsable du fléchissement de l'organisation économique de Stavelot-Malmedy; des difficultés ont existé avant lui, cf. STIENNON, *Le scriptorium, op. cit.*, p. 24.

<sup>64</sup> HR 141. Anniversaire réorganisé par Wibald en 1140 (HR 289) et commentaires dans JAKOBI (Fr.-J.), *Wibald von Stablo und Corvey (1098-1158). Benediktinischer Abt in der frühen Stauferzeit*, Munster, 1979, p. 262.

<sup>65</sup> HR 137.

<sup>66</sup> STIENNON, *Le scriptorium, op. cit.*, p. 30.

En 1167, l'évêque de Liège Alexandre II fait une donation à l'abbaye pour la commémoration annuelle de son anniversaire «par des vigiles solennelles et une messe pour les défunts»<sup>67</sup>.

En 1119, Poppon institue la commémoration solennelle des défunts le lendemain de la Toussaint<sup>68</sup>. Les confraternités des monastères de Stavelot et de Malmedy établissent des règles précises pour la commémoration des morts, préoccupation essentielle des hommes du Moyen Age. En 1108, le rotulifère de Saint-Etienne de Caen passe par Stavelot<sup>69</sup>.

En 1114, l'abbé Raoul de Saint-Trond reçut l'hospitalité à Stavelot; c'était le jour de la fête du Triomphe de saint Remacle (9 mai). En butte aux exactions de son avoué et à des dissensions internes au monastère, il était en route pour Metz, dont dépendait son abbaye au temporel; il fit part de ses préoccupations et confia ses problèmes à saint Remacle. Les *Gesta abbatum Trudonensium* précisent que cette visite eut lieu sous l'abbatiat de Poppon II dont elles soulignent aussi la déplorable administration<sup>70</sup>. Saint Remacle accueillit favorablement la prière, accorda sa protection à l'abbé Raoul et, à son retour de Metz, tout était arrangé<sup>71</sup>.

<sup>67</sup> *ut singulis annis in anniversario nostro solempnes vigilie et missa pro fidelibus defunctis ab universo conventu celebretur*, HR 259. KUPPER (J.-L.), *Alexandre II, évêque de Liège*, dans *Biographie nationale*, t. XXXIX, 1976, col. 31-36.

<sup>68</sup> *Statuens inde sollempniter fieri commemorationem omnium fidelium defunctorum, post festivitatem omnium sanctorum* (HR 141). En 1085, le jour des morts était établi à la cathédrale Saint-Lambert, cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, 43-45, *L'Obituaire de la cathédrale Saint-Lambert*, éd. MARCHANDISSE (A.), Bruxelles, 1991, p. LIV et LAUWERS (M.), *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen Age : diocèse de Liège, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1997.

<sup>69</sup> GEORGE (Ph.), *Les confraternités*, op. cit. note 28, à l'article *Caen*.

<sup>70</sup> *Poppo secundus tunc temporis abbas ibi habebatur simulque et Prumiensem tenebat abbatiam, quas quam irrevocabiliter dilapidaverit dicere, hic mei non est propositi*. *Gesta*, éd. de BORMAN, t. I, 1877, p. 180 (SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES LIÉGEOIS, publication n° 10).

<sup>71</sup> GEORGE (Ph.), *Les confraternités*, op. cit. à l'article *Saint-Trond*.

### Warnier

En 1123, Warnier<sup>72</sup> apparaît comme abbé dans une charte de l'abbaye. Le document est ratifié par l'abbé et toute la communauté sous le sceau de saint Remacle<sup>73</sup>.

### Conon de Logne

Les documents diplomatiques attestent que Conon fut abbé de 1124 à 1127<sup>74</sup>. Il est sans doute issu d'une famille de *ministeriales* (*homines ecclesiae*), chargée de tenir garnison au château de Logne<sup>75</sup>; ainsi, s'occupe-t-il précisément du «fief de garde» de Logne, constitué par l'église de Bra<sup>76</sup>. Est-ce son ascendance qui l'incita à régler certaines corvées<sup>77</sup>, à accenser la terre de Chooz<sup>78</sup> ou à organiser la cure de Sprimont<sup>79</sup>? En 1128, avec l'aide d'un certain Wibald, maître et portier de Stavelot<sup>80</sup>, l'archevêque de Cologne Frédéric reconnaît la suprématie de Stavelot sur Malmedy.

En 1717, les voyageurs bénédictins Martène et Durand ont vu l'épithaphe de Conon, mort d'après eux le 9 décembre<sup>81</sup> 1128,

<sup>72</sup> A distinguer d'autres homonymes, cf. BERLIÈRE, *op. cit.*, p. 81.

<sup>73</sup> *hanc confirmationis cartam tam a domno Warnero in abbatem electo quam et tota congregatione accepimus et eam sigillo beati Remacii confirmari fecimus*, HR 142 (1123).

<sup>74</sup> *Amoto vero domno Warnero a regimine et imposita nobis prelationis sarcina*, HR 143 (1124).

<sup>75</sup> YERNAUX, *Logne, op. cit.*, p. 40.

<sup>76</sup> HR 143 (1124), cf. *supra*.

<sup>77</sup> HR 144 (1126).

<sup>78</sup> HR 145 (1126).

<sup>79</sup> HR 146 (1127).

<sup>80</sup> *fratre Wiboldo Stabulensis ecclesie magistro atque portario*, HR 147.

<sup>81</sup> 10 décembre dans le manuscrit de Londres et dans le manuscrit de Malmedy, éd. HALKIN (J.), *Inventaire des archives de Stavelot-Malmedy*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, 1897, p. 406.

indiction VII. Cette inscription était alors placée dans le scriptorium de Stavelot; à l'origine, toutefois, l'abbé avait été enterré dans l'église abbatiale devant l'autel de Sainte-Madeleine.

### *Jean*

L'abbé Jean apparaît dans un seul document de 1128, en présence des moines et du prieur Warnier, du coître Raoul et de l'avoué Henri<sup>82</sup>. Il est mort un 13 novembre<sup>83</sup>.

## *II. L'art à Stavelot-Malmedy autour de l'an 1100*

C'est peut-être sous l'abbé Raoul (1080-1097) que Roger de Helmarshausen séjourna à Stavelot<sup>84</sup>. Cet orfèvre que l'on identifie avec le moine Théophile<sup>85</sup>, auteur de la fameuse *Diversarum artium schedula*, somme technique et recueil pratique d'orfèvrerie rédigé vers 1100, a en effet travaillé en trois endroits: Stavelot, Saint-Pantaléon

<sup>82</sup> HR 148.

<sup>83</sup> 1130 selon le chroniqueur François Laurenty (ca. 1650) et les auteurs postérieurs (BERLIÈRE, *op. cit.*, p. 82). HR 149 (1130) mentionne en tout cas seulement les moines de Stavelot.

<sup>84</sup> Sur Roger/Théophile, pseudonyme fait d'un nom grec latinisé, on verra essentiellement les recherches de E. FREISE (voir note 86); synthèse intéressante dans BREPOHL (E.), *Theophilus presbyter und die mittelalterliche Goldschmiedekunst*, Vienne-Cologne-Graz, 1987, et édition du texte du *Traité* (THEOPHILUS, *De diversis artibus*, réimpr., Oxford, 1986) par C. R. DODWELL, qui résume bien la question avant les recherches de FREISE (p. XXXIII-XLIV).

<sup>85</sup> Une addition au manuscrit de Vienne (*Österreichische Nationalbibliothek*, Ms. 2527, cf. BREPOHL, *op. cit.*, p. 24 et THEOPHILUS, éd. DODWELL, *op. cit.*, préface p. LIX) «*Incipit prologus libri primi Theophili qui et Rogerus*» et la mention, dans une charte de 1100, d'un orfèvre d'Helmarshausen du nom de Roger, auteur de l'autel portatif de Paderborn, ont conduit à cette identification. Les nécrologes d'Abdinhof (Paderborn), de St-Moritz (Minden), de St-Pantaléon (Cologne) et d'Echternach portent au 15 février la commémoration de ce Roger.

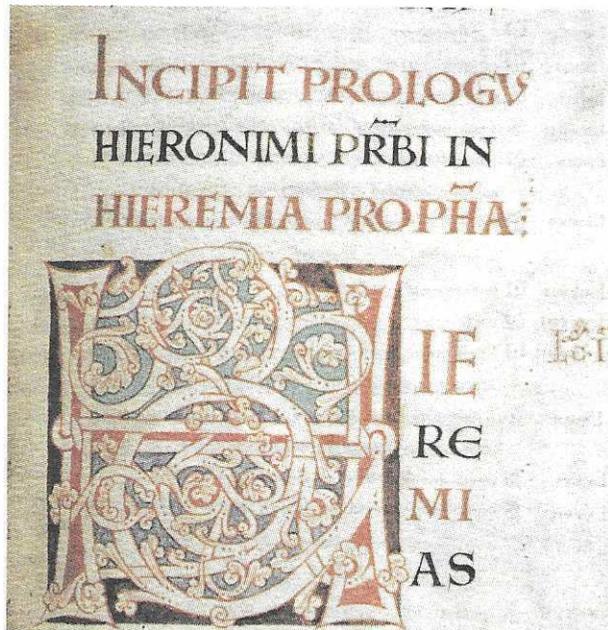
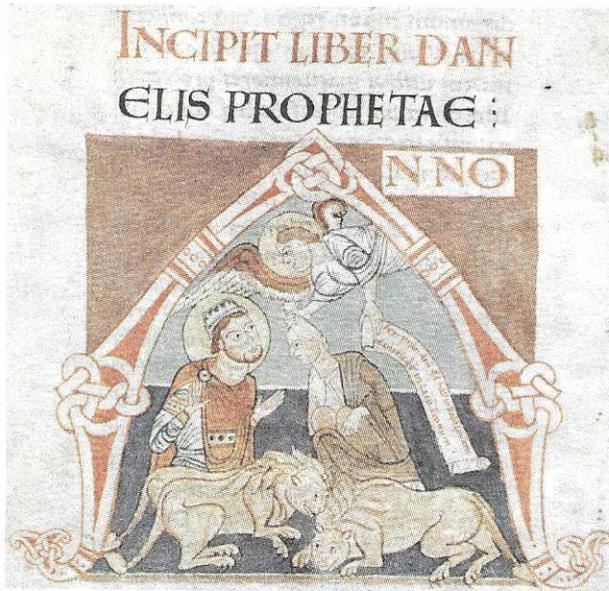
de Cologne et Helmarshausen. Ceci n'a rien d'étonnant quand on connaît les habitudes monastiques et le réseau de fraternités<sup>86</sup>. Les informations que l'on possède sur sa carrière sont lacunaires; de nombreuses hypothèses ont été formulées par les historiens de l'art<sup>87</sup>. Cet *humilis presbyter, indignus nomine et professione monachi, servus servorum Dei*<sup>88</sup>, l'orfèvre Roger de Helmarshausen († le 15 février peu après 1125), est sans doute le *Rugerus sacerdos monachus s(ancti) Remacli*, mentionné dans le nécrologe d'Echternach<sup>89</sup>. Il est donc permis de supposer que Roger aurait été jeune novice à Stavelot où son art aurait subi les influences stylistiques mosane et byzantine.

<sup>86</sup> Bien que peu conformes à la *stabilitas loci* prônée par la *Regula Benedicti*, comme le souligne FREISE (E.), *Roger von Helmarshausen in seiner monastischen Umwelt*, dans *Frühmittelalterliche Studien*, t. XV, 1981, p. 277, de nombreux exemples de moines changeant d'établissements peuvent être alignés. Ainsi, au XII<sup>e</sup> siècle, Reinhard, moine de Helmarshausen, précepteur de Wibald à Stavelot puis abbé de Reinhausen, ou encore Rupert de Saint-Laurent/Deutz...

<sup>87</sup> Aucune œuvre en rapport aux séjours à Stavelot n'est conservée. Sur les deux autels portatifs de Paderborn et sur le plat d'évangélaire de Trèves, VON EUW (A.), Catalogue de l'exposition *Ornamenta Ecclesiae. Kunst und Künstler der Romanik*, éd. LEGNER (A.), t. I, Cologne, 1985, p. 443 et 453-454.

<sup>88</sup> Cette dernière expression est commentée par DODWELL, *op. cit.*, p. XXXV, qui donne comme exemple semblable un acte de 965 d'Eracle de Liège où il s'intitule *servorum Christi servus* (Meilleure édition dans HALPHEN (L.), & LOT (F.), *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-987)*, Paris, 1908, p. 50); même expression pour Othbert en 1085 dans le cartulaire de Saint-Lambert. En 1105, l'abbé de Stavelot s'intitule *Ego frater Fulmarus licet indignus ecclesie beati Remacli qui est in Stabulaus et ecclesie beati Maximini in Treveri urbe abbas* (HR 137); son successeur Poppon II: *Ego Poppo secundus misericordia Dei indigens* (HR 141). La formule *servus servorum Dei*, utilisée par les papes, provient d'une réponse faite par Grégoire le Grand au Patriarche de Constantinople, qui lui avait écrit en alignant toute une série de titres ronflants.

<sup>89</sup> GEORGE (Ph.), *Les confraternités*, *op. cit.* aux articles *Helmarshausen* et *Echternach*. Cf. aussi OPSOMER (C.) & HALLEUX (R.), *L'alchimie de Théophile et l'abbaye de Stavelot*, dans *Mélanges d'histoire des sciences offerts à Guy Beaujouan*, Genève, 1994, p. 437-459 (ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, IV<sup>e</sup> SECTION, V, HAUTES ÉTUDES MÉDIÉVALES & MODERNES, t. LXXIII).



L'art de  
l'enluminure de  
Goderan dans la  
Bible de Lobbes,  
f° 19r et f° 24r  
(Copyright Photo  
Max Burlet, Trésor de  
la Cathédrale de  
Liège)

Karl-Hermann Usener voit dans la Bible de Stavelot «sa source immédiate pour la formation de son style».

Ce sont les colophons des deux volumes d'une Bible (LONDRES, *British Library*, Ms. Add. 28106-07), terminée en 1097, qui permettent d'identifier ce précieux manuscrit comme «la Bible de Stavelot»: *Ego peccator Goderannus et frater Ernesto in labore isto adiutor [...] in honore sancti Petri ap(osto)loru(m) principis et s(an)c(t)i Remacli*<sup>90</sup>. Goderan, moine de Lobbes, est passé par la suite à l'abbaye de Stavelot où il fut doyen<sup>91</sup>. Le manuscrit a été élaboré par les soins de Goderan et d'Erneston pour Stavelot, après quatre ans de labeur.

Cette Bible est à rapprocher de la Bible de Lobbes<sup>92</sup> et d'un manuscrit de Flavius Josèphe (BRUXELLES, *Bibliothèque Royale*, Ms. II 1179), dont le colophon précise aussi: *ego peccator Goderannus scribendo et frater Cuno [...] ad honorem s(an)c(t)i Petri et s(an)c(t)i Remacli*. Le but du scribe n'est évidemment pas un souci de «droits d'auteur», notion étrangère à la mentalité du temps, mais de «droits tout

<sup>90</sup> Les colophons sont retranscrits complètement par MASAI (Fr.), *Les manuscrits à peintures de Sambre et Meuse aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, t. III, 1960, p. 178. Synthèse dans LAPIÈRE (M.-R.), *La lettre ornée dans les manuscrits mosans d'origine bénédictine (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1981, p. 263 sv. (BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE & LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, Fasc. CCXXIX).

<sup>91</sup> Dans le colophon, il considère Raoul comme son abbé; dans un acte de 1095 (HR 129) apparaît comme témoin un *Goderannus decanus* immédiatement après l'abbé Raoul, ainsi que dans un acte de 1105 (HR 137) sous l'abbatit de Folmar. Biographie établie par USENER (K.-H.), *Les débuts du style roman dans l'art mosan*, dans *L'art mosan. Journées d'études*, éd. FRANCASTEL (P.), Paris, 1952, p. 104 et LAPIÈRE, *La lettre ornée*, *op. cit.*, p. 264-265.

<sup>92</sup> Conservée à la Bibliothèque du Séminaire de Tournai. Cf. MASAI, *Les manuscrits à peintures*, *op. cit.*, p. 177 sv., LAPIÈRE, *La lettre ornée*, *op. cit.*, p. 264 sv. et STIENNON (J.), dans *Liège. Autour de l'an mil...*, *op. cit.*, p. 175.

spirituels»<sup>93</sup> : perpétuer le souvenir de son offrande et s'assurer les suffrages des utilisateurs du livre.

Cunon est nommé parce qu'il a procuré ou préparé le parchemin nécessaire : *pergamenam sumministrando*. Les deux manuscrits pourraient apparaître «comme un témoignage de reconnaissance de Goderan envers sa nouvelle abbaye»<sup>94</sup>. Marie-Rose Lapière<sup>95</sup> caractérise l'art de Goderan comme «un art vigoureux, où la ligne, fortement appuyée, détermine un réseau dense de rinceaux épais, chargés d'une lourde végétation», dans la tradition epternacienne de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, et où intervient parfois la fine silhouette de personnages; elle suppose, dans l'exécution de lettrines de qualité courante, l'intervention d'artistes locaux, recrutés sans doute parmi l'effectif monastique. Un monumental Christ en majesté (Vol. II, f. 136) est l'unique miniature à pleine page des deux volumes de la Bible de Stavelot. Un tel travail qui constitue «dans le domaine de la lettrine, un des sommets de l'art mosan»<sup>96</sup>, aurait dû susciter un élan au sein du scriptorium ardennais, mais, au vu des manuscrits conservés, il semble bien qu'il n'en fût rien. Seul l'homélie d'Oxford du début du XII<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans la tradition de la Bible de Stavelot quoique de manière souvent archaïsante (OXFORD, *Bodleian Library*, Lat. liturg. B2).

Un Grégoire de Nazianze (BRUXELLES, *Bibliothèque Royale*, Ms. 2570) du XI<sup>e</sup> siècle provient aussi de Stavelot: il s'agit d'un exemplaire de la traduction, par Rufin, d'homélie de saint Grégoire de

<sup>93</sup> MASAI (Fr.), *De la condition des enlumineurs et de l'enluminure à l'époque romane*, dans *Bulletino dell'archivio paleografico italiano*, nv. série, t. II-III, 1956/57, p. 135-144 et MASAI (Fr.), *Les manuscrits à peintures*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>94</sup> LAPIÈRE (M.-R.), *La lettre ornée*, *op. cit.*, p. 265.

<sup>95</sup> Etude détaillée sur la Bible par USENER (K.-H.), *Les débuts*, *op. cit.*, p. 104-109 et MASAI (Fr.), *Les manuscrits à peintures*, *op. cit.*, p. 182-183. Thèse de W. R. DYNES sur l'iconographie des miniatures, et synthèse par LAPIÈRE (M.-R.), *La lettre ornée*, *op. cit.*, p. 266-275.

<sup>96</sup> LAPIÈRE (M.-R.), *La lettre ornée*, *op. cit.*, p. 271.

Nazianze, qui comprend un dessin à la plume ; même si ce codex est repéré dans l'inventaire de 1105, cela ne prouve pas pour autant qu'il soit spécialement originaire du monastère stavelotain.

Selon Martène et Durand, «à Stavelot, il y avait autrefois un lieu destiné pour écrire les livres, comme on en voit encore aujourd'hui à Cîteaux et à Clervaux»<sup>97</sup>. L'information est confirmée par une mention dans le collectaire de Thierry, qui contient des prières à réciter au cours de l'aspersion des lieux réguliers *in scolis vel scriptorio*<sup>98</sup>.

### III. La bibliothèque monastique de Stavelot en 1105

Toujours selon Martène et Durand, la bibliothèque de Stavelot était située «dans un petit édifice très ancien joignant le dortoir»<sup>99</sup>. Au folio 228v du premier volume de la Bible de Stavelot se trouve consigné un précieux inventaire de la bibliothèque daté de 1105 : *Anno incarnationis Domini Millesimo CV scrutato armario sancti Remacli hi libri inventi et hic annotati sunt*<sup>100</sup>. Dom Georges Michiels a remarquablement inventorié et étudié le contenu de cette bibliothèque<sup>101</sup>. Les textes de l'Écriture Sainte tiennent la première place dans la collection des livres et la part faite aux ouvrages hagiographiques est

<sup>97</sup> Commenté par BOUTEMY, *Le manuscrit à miniature*, dans le Catalogue de l'exposition *Trésors des abbayes de Stavelot-Malmedy*, 1965, p. 10.

<sup>98</sup> Commenté par MICHIELS (G.), *La vie intellectuelle à l'abbaye de Stavelot durant le haut Moyen Age*, dans *Folklore Stavelot-Malmedy*, t. XXVIII, 1964, p. 103.

<sup>99</sup> Commenté par BOUTEMY (A.), *Le manuscrit*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>100</sup> Conservée à Londres (*British Library*, Ms. Add. 28106-7, vol. I, f° 228v), et bibliographie dans LAPIÈRE (M.-R.), *La lettre ornée*, *op. cit.*, p. 246 et DEROLEZ (A.), *Corpus catalogorum Belgii. The Medieval Booklists of the Southern Low Countries*, vol. II : *Provinces of Liege, Luxembourg and Namur*, Bruxelles, 1994, p. 107-174 (ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE).

<sup>101</sup> Nous renverrons à ses conclusions : MICHIELS (G.), *La vie intellectuelle*, *op. cit.*, dans *Folklore Stavelot-Malmedy*, t. XX-XXVII, 1956-1963, p. 22-23.

très importante; sont aussi très nombreux les livres liturgiques, missels, collectaires, évangélistes et épistoliers, antiphonaires, hymnaires, psautiers, tropaires, utilisés pour le service de l'autel ou l'office choral; «ils sont autant de témoins d'une vie liturgique fortement organisée»<sup>102</sup>.

Les 152 titres du catalogue représentent à peu près 300 livres car plusieurs ouvrages sont contenus par manuscrit. Sans la comparer aux grandes bibliothèques d'Outre-Rhin (Reichenau, Saint-Gall...), Marie-Rose Lapière considère que la bibliothèque de Stavelot est «une des bibliothèques les mieux fournies du pays mosan»<sup>103</sup>.

Certains ouvrages sont qualifiés d'ancien ou de nouveau, ce qui ne nous aide guère ni sur leur âge, ni dans la datation des divers apports. L'ordre qui préside au catalogue ne permet pas de croire qu'il soit la juxtaposition de divers catalogues.



De 1080 à 1130 l'histoire de Stavelot et de Malmédy n'émerge pas sur la scène européenne. Les rapports entre les deux monastères, sans être sûrement très cordiaux, semblent plus détendus, et une série d'abbés, sans envergure internationale mais actifs sur le plan local, gèrent les affaires courantes. Toute la structure administrative et religieuse de l'abbaye et ses rapports quotidiens avec la noblesse et les laïcs se révèle: les intervenants au sein du chapitre des moines, chacun dans leur fonction spécifique, l'avoué et les défenseurs légitimes de l'institution ecclésiastique, les *ministeriales*, les *villici*...

Si, dans notre documentation, les aspects économiques prédominent, les préoccupations artistiques semblent sous-jacentes. L'art à la

<sup>102</sup> MICHIELS (G.), *Ibidem*.

<sup>103</sup> LAPIÈRE (M.-R.), *La lettre ornée, op. cit.*, p. 246.

gloire de Dieu et le salut par l'art s'annoncent. Le prochain abbé, issu du sérail, Wibald, va propulser à nouveau l'abbaye dans la cour des grands et en retirer tous les avantages pour «sa» maison. Stavelot, et Malmedy dans son sillage, deviendront centres d'art. Une véritable principauté abbatiale sera créée. La *series abbatum* en deviendra la trame et en maintiendra l'esprit entre ses grandes voisines de Liège et de Cologne.

Philippe GEORGE\*



\* C'est pour nous un plaisir de dédier cet article à notre ami Arnoud-Jan Bijsterveld, Professeur à l'Université Catholique du Brabant à Tilburg.

Nous remercions très vivement Monsieur Jean-Louis Kupper, Professeur à l'Université de Liège, qui a bien voulu relire notre texte et nous faire part de ses remarques, et Monsieur l'Abbé Christian Dubois, Bibliothécaire du Séminaire de Tournai, qui nous a permis de faire exécuter les clichés photographiques nécessaires.